

Section XIII

OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE,
MICA OU MATIÈRES ANALOGUES;
PRODUITS CÉRAMIQUES; VERRE ET OUVRAGES EN VERRE

Chapitre 69
PRODUITS CÉRAMIQUES

Notes.

1. Le présent Chapitre ne comprend que les produits céramiques qui ont été cuits après avoir été préalablement mis en forme ou façonnés. Les n^{os} 69.04 à 69.14 visent uniquement les produits autres que ceux susceptibles d'être classés dans les n^{os} 69.01 à 69.03.
2. Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les produits du n^o 28.44;
 - b) les articles du n^o 68.04;
 - c) les articles du Chapitre 71, notamment les objets répondant à la définition de la bijouterie de fantaisie;
 - d) les cermets du n^o 81.13;
 - e) les articles du Chapitre 82;
 - f) les isolateurs pour l'électricité (n^o 85.46) et les pièces isolantes du n^o 85.47;
 - g) les dents artificielles en céramique (n^o 90.21);
 - h) les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets de pendules ou d'appareils d'horlogerie, par exemple);
 - ij) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
 - k) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - l) les articles du n^o 96.06 (boutons, par exemple) ou du n^o 96.14 (pipes, par exemple);
 - m) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
I. -PRODUITS EN FARINES SILICEUSES FOSSILES OU EN TERRES SILICEUSES ANALOGUES ET PRODUITS RÉFRACTAIRES					
6901.00.00		Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Briques</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
69.02		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.			
6902.10.00		-Contenant en poids plus de 50 % des éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble, exprimés en MgO, CaO ou Cr₂O₃		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Contenant en poids plus de 50 % de chrome</i>	TNE		
		---- <i>-Contenant en poids plus de 50 % de magnésite fusionnée :</i>			
	21	---- <i>-Briques de magnésite</i>	TNE		
	29	---- <i>-Autres</i>	TNE		
	90	---- <i>-Autres</i>	TNE		
6902.20.00		-Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al₂O₃), de silice (SiO₂) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Contenant en poids plus de 50 % d'alumine :</i>			
	11	---- <i>-Briques</i>	TNE		
	19	---- <i>-Autres</i>	TNE		
		---- <i>-Contenant en poids plus de 50 % mais moins de 80 % de silice :</i>			
	21	---- <i>-Briques</i>	TNE		
	29	---- <i>-Autres</i>	TNE		
		---- <i>-Contenant au moins 80 % de silice :</i>			
	31	---- <i>-Briques</i>	TNE		
	39	---- <i>-Autres</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Briques</i>	TNE		
	99	---- <i>-Autres</i>	TNE		
6902.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- <i>-Contenant 85 % ou plus, en poids, de carbone ou de graphite :</i>			
	11	---- <i>-Briques réfractaires tampons</i>	TNE		
	19	---- <i>-Autres</i>	TNE		
		---- <i>-Autres :</i>			
	91	---- <i>-Briques réfractaires tampons</i>	TNE		
	92	---- <i>-Briques résistant aux acides</i>	TNE		
	98	---- <i>-Autres, contenant en poids plus de 50 % mais moins de 80 % de carbone ou de graphite</i>	TNE		
	99	---- <i>-Autres</i>	TNE		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
69.03		Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues.			
6903.10.00		-Contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Creusets et leurs couvercles	KGM		
		---- -Autres :			
	91	----- -Contenant en poids 85 % ou plus de graphite ou d'autres formes de carbone	KGM		
	99	----- -Autres	KGM		
6903.20.00		-Contenant en poids plus de 50 % d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Creusets et leurs couvercles	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		
6903.90.00		-Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Creusets et leurs couvercles	-		
	90	---- -Autres	-		
II. -AUTRES PRODUITS CÉRAMIQUES					
69.04		Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique.			
6904.10.00		-Briques de construction		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 3 %
		---- -Vermissées :			
	11	----- -Creusée	MIL		
	19	----- -Autres	MIL		
		---- -Non vermissées :			
	21	----- -Creusées	MIL		
	29	----- -Autres	MIL		
6904.90		-Autres			
6904.90.10	00	-- -Hourdis	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 3 %
6904.90.20	00	-- -Cache-poutrelles et articles similaires	-	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
69.05		Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6905.10.00	00	-Tuiles	-	6,5 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 6,5 %
6905.90.00	00	-Autres	-	7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
6906.00.00	00	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
69.07		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support.			
6907.10.00	00	-Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	MTK	8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 8 %
6907.90.00		-Autres		8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 8 %
		---- -Carreaux ayant une surface de 103 cm ² ou plus grande :			
		11 ---- -Carreaux de carrière	MTK		
		12 ---- -Carreaux de pavage	MTK		
		13 ---- -Carreaux de terre cuite	MTK		
		19 ---- -Autres	MTK		
		---- -Autres :			
		91 ---- -Carreaux de carrière	MTK		
		92 ---- -Carreaux de pavage	MTK		
		93 ---- -Carreaux de terre cuite	MTK		
		99 ---- -Autres	MTK		
69.08		Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, en céramique, même sur support.			
6908.10.00	00	-Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm	MTK	8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
6908.90		-Autres			
6908.90.10		-- -Carreaux ayant une surface de 103 cm ² ou plus		8 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 8 %
		10 ---- -Carreaux de carrière	MTK		
		20 ---- -Carreaux de pavage	MTK		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		30 - - - -Carreaux de terre cuite.....	MTK		
		90 - - - -Autres.....	MTK		
6908.90.90	--	-Autres		8 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 8 %
		10 - - - -Carreaux de carrière.....	MTK		
		20 - - - -Carreaux de pavage.....	MTK		
		30 - - - -Carreaux de terre cuite.....	MTK		
		90 - - - -Autres.....	MTK		
69.09		Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique.			
		-Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques :			
6909.11.00	00	-En porcelaine	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 4,5 %
6909.12		--Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs			
6909.12.10	00	--Devant servir dans les machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
6909.12.90	00	--Autres	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 4,5 %
6909.19		--Autres			
6909.19.10	00	--Anneaux en céramique devant servir à la fabrication du formaldéhyde; Devant servir dans les machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
6909.19.90		--Autres		4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 4,5 %
		10 - - - -Mémoires avec noyaux de ferrite.....	-		
		90 - - - -Autres.....	-		
6909.90.00		-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 7 %
		10 - - - -Sujet au droit de douane basé sur le droit d'accise.....	-		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	90	-----Autres.....	-		
69.10		Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.			
6910.10		-En porcelaine			
6910.10.10	--	Cuvettes de cabinets et réservoirs de chasse (réservoirs de toilettes) ou leur combinés		7,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7,5 %
		-----Cuvettes de cabinets :			
	11	-----De type à chasse automatique.....	NMB		
	19	-----Autres.....	NMB		
	20	-----Réservoirs de chasse.....	NMB		
	30	-----Cuvettes et réservoirs de toilettes combinés.....	NMB		
6910.10.90	---	Autres		7,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 7,5 %
	10	-----Éviers.....	NMB		
		-----Lavabos :			
	21	-----Du type colonne.....	NMB		
	29	-----Autres.....	NMB		
		-----Baignoires :			
	31	-----Pour hôpitaux.....	NMB		
	39	-----Autres.....	NMB		
	40	-----Urinoirs et réservoirs pour urinoirs.....	NMB		
	50	-----Toilettes indépendantes, du type chimique ou incinérateur, par exemple	NMB		
	60	-----Bidets.....	NMB		
	90	-----Autres.....	NMB		
6910.90.00		-Autres		7,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 7,5 %
	10	-----Lavabos.....	-		
	90	-----Autres.....	-		
69.11		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine.			
6911.10		-Articles pour le service de la table ou de la cuisine			
6911.10.10	00	--Articles de table non décorés, d'une épaisseur de 3 mm ou plus, devant servir à la fabrication d'articles de table décorés et résistants pour l'usage des hôtels, des restaurants ou des institutions	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
6911.10.20	00	--Autres articles de table non décorés, devant servir à la fabrication d'articles de table ayant reçu une décoration cuite au four	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 4,5 %

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
6911.10.90	---	-Autres		7 %	TAU, TNZ, TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 7 %
		----Services de table :			
11	----	-Sujet au droit de douane basé sur le droit d'accise.....	-		
12	----	-Autres, en porcelaine à base d'os.....	-		
19	----	-Autres.....	-		
		----Articles d'économie domestique :			
21	----	-Boîtes à pain, pots à biscuits et jeux de boîtes.....	-		
22	----	-Bols à mélanger.....	-		
29	----	-Autres.....	-		
6911.90.00	---	-Autres		5,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 5,5 %
10	----	-Sujet au droit de douane basé sur le droit d'accise.....	-		
		----Autres :			
91	----	-Vases.....	-		
99	----	-Autres.....	-		
6912.00		Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine.			
6912.00.10 00	---	Tasses à café non décorées en faïence ou en grès cérame, devant servir à la fabrication de tasses à café ayant reçu une décoration cuite au four; Articles de table non décorés en semi-porcelaine ou en granit blanc, d'une épaisseur de 3 mm ou plus, devant servir à la fabrication d'articles de table décorés et résistants pour l'usage des hôtels, des restaurants ou des institutions	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
6912.00.20 00	---	-Autres articles de table non décorés en semi-porcelaine ou en granit blanc, devant servir à la fabrication d'articles de table ayant reçu une décoration cuite au four	-	4,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 4,5 %
6912.00.90	---	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TAU : 1,5 % TNZ : 1,5 % TPG : 3 % TCR : 7 %
		----Services de table :			
11	----	-Théières en grès cérame.....	-		
12	----	-Autres théières.....	-		
13	----	-Autres services de table en semi-porcelaine.....	-		
19	----	-Autres.....	-		
		----Articles d'économie domestique :			
21	----	-Boîtes à pain, pots à biscuits et jeux de boîtes.....	-		
22	----	-Cruches, pichets et contenants pour la conservation des aliments au réfrigérateur.....	-		
23	----	-Bols à mélanger, y compris les ensembles.....	-		
24	----	-Ustensiles de cuisine.....	-		
29	----	-Autres.....	-		
		----Articles de toilette :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
31	----	-Porte-verre et porte-brosses à dents.....	-		
32	----	-Porte-savon.....	-		
33	----	-Barres à serviettes.....	-		
39	----	-Autres.....	-		
	----	-Autres articles d'économie domestique :			
91	----	-Cendriers.....	-		
92	----	-Lavabos portatifs.....	-		
93	----	-Pots à fleurs.....	-		
94	----	-Bols, autres que les bols de services de tables ou à mélanger.....	-		
95	----	-Pots décoratifs pour plantes.....	-		
96	----	-Vases.....	-		
99	----	-Autres.....	-		
69.13		Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique.			
6913.10.00		-En porcelaine		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 6,5 %
10	----	-Statuettes.....	-		
20	----	-Objets d'ornement muraux.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
6913.90		-Autres			
6913.90.10 00	--	-Produites au Canada, plus de 25 ans avant la date de la déclaration en détail	-	En fr.	TCR : En fr.
6913.90.90	--	-Autres		6,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TCR : 6,5 %
10	----	-Objets d'ornement muraux.....	-		
20	----	-Statuettes de faïence.....	-		
30	----	-Autres figurines et statuettes.....	-		
90	----	-Autres.....	-		
69.14		Autres ouvrages en céramique.			
6914.10		-En porcelaine			
6914.10.10 00	--	-Porcelaine en forme de main devant être utilisés dans la fabrication de gants en caoutchouc	-	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
6914.10.90 00	--	-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %
6914.90.00 00		-Autres		7 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC : En fr. TPG : 5 % TCR : 7 %